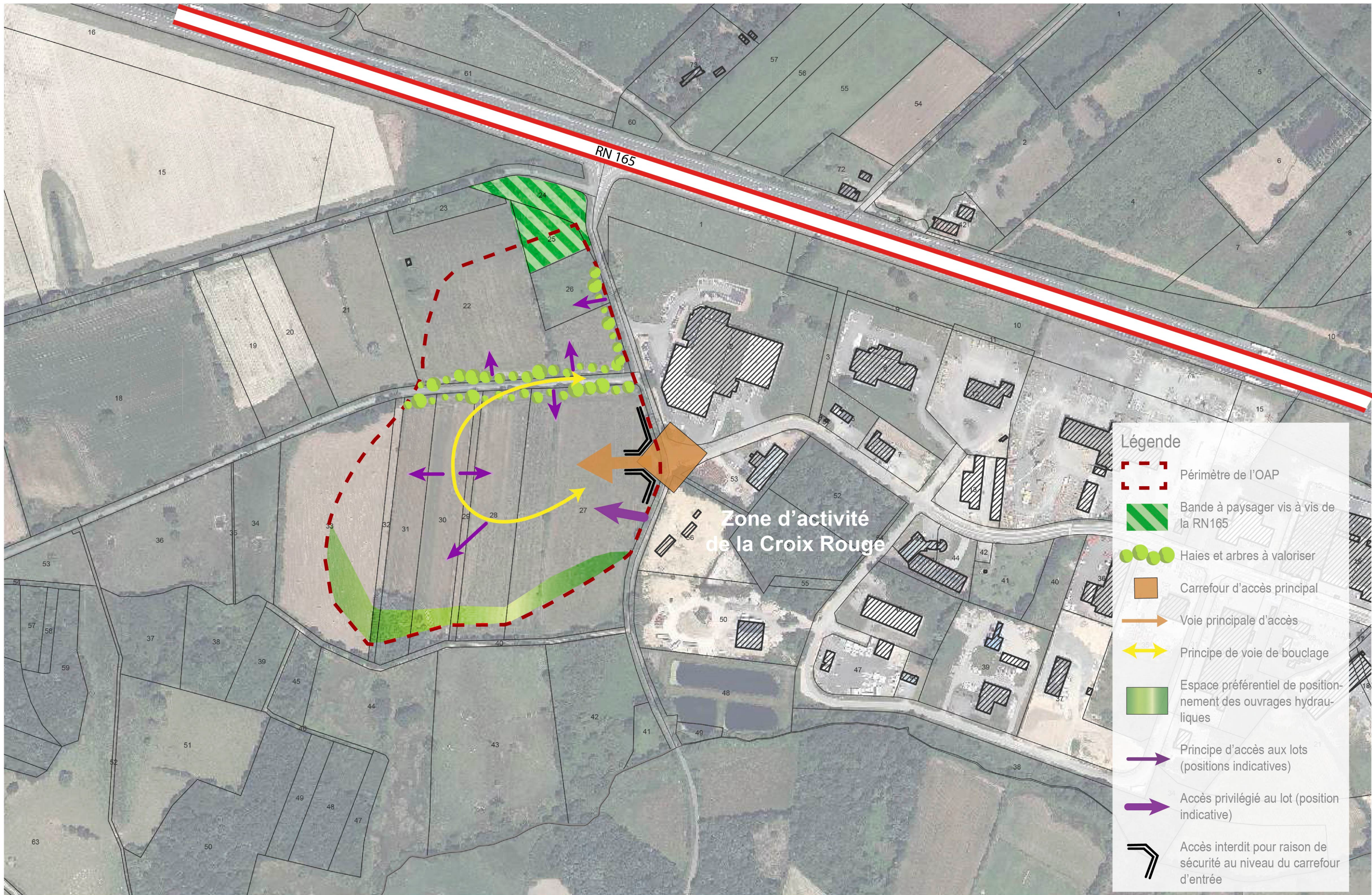




Légende

- Périmètre de l'OAP
- Bande à paysager vis à vis de la RN165
- Haies et arbres à valoriser
- Carrefour d'accès principal
- Voie principale d'accès
- Principe de voie de bouclage
- Espace préférentiel de positionnement des ouvrages hydrauliques
- Principe d'accès aux lots (positions indicatives)
- Accès privilégié au lot (position indicative)
- Accès interdit pour raison de sécurité au niveau du carrefour d'entrée

AGENCE CITTE CLAES

architecture - urbanisme - paysage
6 rue G. Eiffel . case 4005 . 44 809 Saint Herblain cedex . 02 51 78 67 97
agence.citte-claes@citte.biz



MALVILLE - SECTEUR DE LA CROIX ROUGE



OAP
date. 06.2015